



AVRIL
2024
N° 88

L'OFFICIEL DE LA CHASSE

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAÔNE

- Bilan de la saison 2023-2024
- Calendrier des formations
- Préservation des milieux humides





ACTUALITÉS

p.04

- AG FDC 70
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Rencontre avec le Préfet
- Rencontre avec la FNC
- OFB / FDC 70 dans quelles situations les contacter
- Nouvelle recrue
- Préparation des AG ACCA

CHASSE ET GESTION

p.10

- Exposition de trophées
- Bilan grand gibier
- Bilan lièvres

ACTU ECO-CONTRIBUTION

p.18

- Sauvetage de la faune sauvage par drone
- Projet REPART-CERFS

FORMATIONS

p.19

- Calendrier général des formations
- Dates formation permis de chasser 2024
- Formation gestion des ACCA
- Formation sécurité
- Bilan formation corvidés

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

p.22

- Plantations de haies
- Milieux humides

DOSSIER

p.24

- Rencontre avec Gaston SCEUR une vie au service de la chasse haut-saônoise
- Paroles d'un garde O.N.C

LE COIN DES ASSOCIATIONS

p.27

- ACCA Bourguignon Les Conflans : Battue féminine
- Découverte de la chasse à Noroy le Bourg
- Fête de la ruralité et du chien
- Club National des Bécassiers 70 : Retour sur l'AG et manifestations à venir

RECETTE

p.31

- Bécasses sur canapé



ÉDITO

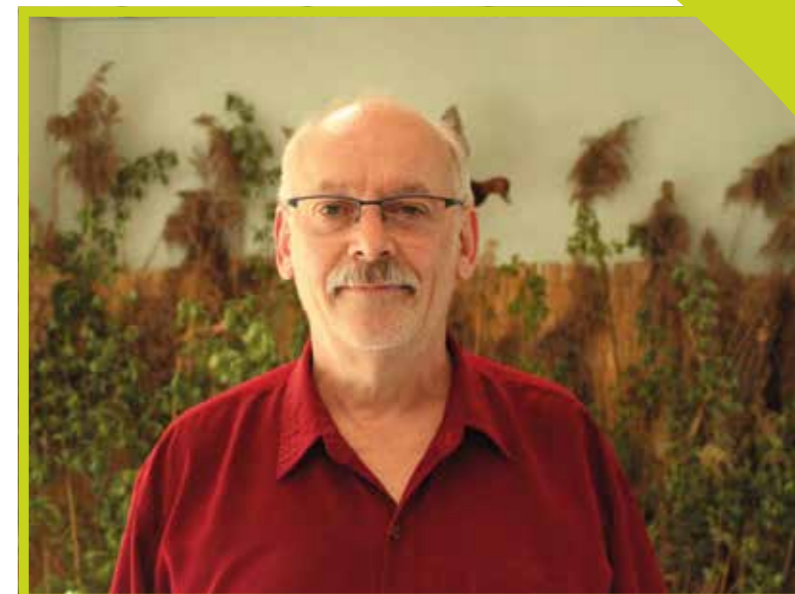
En fin d'année 2023, l'activité législative en matière de chasse a été intense. En effet, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à notre activité ont été adoptées. De plus, des accords d'engagements relatifs à la diminution des dégâts de gibier ont été signés avec les représentants de l'État et des institutions agricoles. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments mais je tiens toutefois à évoquer certains d'entre eux entraînant des changements pour notre organisation départementale.

Nous avons récemment communiqué sur la mise en place d'une contribution à l'hectare devant correspondre à 30 % de nos recettes relatives aux dégâts de gibier. Le conseil d'administration de la Fédération s'est réuni à plusieurs reprises pour mettre en place un système le plus équitable possible, n'entraînant pas de recette supplémentaire pour la FDC mais simplement une modification du système de financement des dégâts. En effet, il était jusqu'à ce jour majoritairement basé sur le coût des bracelets et dorénavant il sera également appuyé sur cette contribution à l'hectare.

La loi du 28 décembre 2023, permet entre autres de pérenniser les actions de protection des semis en avril et mai puisque la chasse à l'affût est désormais possible pendant cette période. Vous pouvez retrouver toutes les modalités de cette pratique sur le site internet de la FDC.

Je suis personnellement beaucoup plus réservé sur les autres aspects de cette loi. Notamment sur la légalisation possible de l'utilisation de la chevrotine, de la chasse pendant les récoltes ou encore sur les principes de limitation de l'agrainage par l'interdiction de l'agrainage à poste fixe et par l'instauration d'une période d'interdiction de l'agrainage du 15 février au 31 mars.

La Fédération Départementale des Chasseurs étant actuellement en concertation pour le renouvellement de son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, nous



serons très vigilants à l'intégration des principes de cette nouvelle loi. Ceci afin que les outils qui seront à notre disposition pour les 6 années à venir soient réellement adaptés à notre contexte départemental.

Tous ces sujets seront présentés et débattus lors de notre assemblée générale du 27 avril prochain. J'espère vous y voir nombreux car la Fédération a besoin de ses adhérents pour peser véritablement dans ce processus de négociation. Il faut que nous montrions, nous chasseurs, l'importance de notre réseau et notre cohésion à un moment capital pour la chasse des années à venir.

Michel DORMOY,
Votre président,

Directeur de la publication : Michel DORMOY

Rédacteur en chef : Paul LANGLOIS

Comité de rédaction :

Elus membres de la commission communication : Jean-Luc BAUDOIN, Michel DORMOY, Dominique GRANDJEAN, Dominique LADIER, Régis LECORNEY, Jacques PERSONENI, Jean ROBLET, Gilles TEUSCHER, Frédéric THOMAS. Paul LANGLOIS

Ont collaboré à ce numéro :

Pierre BENEDETTO, Robert BRASLERET, Marie COURTEJOIE, Michel DORMOY, Matthias FERNANDES, Yannick FERNANDEZ, Paul LANGLOIS, Régis LECORNEY, Christine LEGAIN, Hélija MEINEN, Magali RIETZ, Anne STATHOPOULOS, Emeline Vernier, Jean-Marie VILLE, Mélanie VUILLEMOT.

Sources photos :

Dominique GEST, le personnel de la FDC 70, les chasseurs du département.

Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône
10 Rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOUL
03 84 97 13 53
fdc70@fdchasseurs70.fr
www.fdchasseurs70.fr

 Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

Impression et mise en page :
Estimprim



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024



Vous pourrez retrouver la convocation officielle et l'ordre du jour dans la presse locale.

Dans les 8 jours qui précèdent l'assemblée générale, c'est-à-dire à compter du vendredi 19 avril 2024, tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, tous les documents concernant les questions évoquées à l'ordre du jour

énoncé ci-après, pourront être consultés par les adhérents au siège social, 10 rue de Verdun, 70000 NOIDANS-LES-VESOUL.

L'ordre du jour comportera, entre autres, les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la 96^{ème} Assemblée Générale,
- Rapport moral du président,
- Le bilan financier 2022-2023,

- Le budget prévisionnel 2024-2025,
- Le rapport d'activité 2023-2024,
- Présentation du projet cynégétique pour le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030
- Organisation de la saison 2024-2025,
- ...

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024-2025

de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône

	Section générale		Section dégâts	
	Produits	Charges	Produits	Charges
ENVIRONNEMENT	115 177	128 438		
SUIVI ESPECES		38 600		
ADHERENTS ET VIE ASSOCIATIVE	966 650	245 200		
GESTION DES ACCA ET TERRITOIRES		64 400		
INDEMNISATIONS DEGATS			200 000	650 000
EXPERTISES / VACATIONS			2 000	80 000
PREVENTION			40 000	100 000
JURIDIQUE	6 000	15 000	1 000	5 000
PLAN DE CHASSE-PLAN DE GESTION			830 810	37 150
FONCTIONNEMENT	256 678	817 368	11 000	207 090
PROJETS ECO CONTRIBUTION				
PREV CANAUX FS : Amélioration de la transparence pour la faune sauvage à titre expérimental sur plusieurs tronçons de canaux particulièrement accidentogènes	2 527	2 527		
MARES : Zones Humides : Création, restauration de mares et zones humides afin d'améliorer la capacité d'accueil pour la biodiversité des territoires	26 281	26 281		
REPART CERFS : Suivi bidépartemental de la mobilité de noyaux de population en présence de la LGV	30 108	30 108		
MAE FS : Développement de la diversification des couverts d'intérêt faunistique et floristique en milieu agricole	23 183	23 183		
LIMICOLES : Suivi, étude et préservation des limicoles de Bourgogne Franche-Comté	12 716	12 716		
ICE VDS : Évolution des populations de grands ongulés et équilibre sylvo-cynégétique dans les Vosges du Sud	27 398	27 398		
TOTAL	1 466 718	1 431 219	1 084 810	1 079 240
Résultat Budget Prévisionnel par section	35 499		5 570	
Résultat Budget Prévisionnel 2024/2025		41 069		

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Point d'avancement sur l'élaboration du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), qui guidera l'activité de la FDC 70 de 2024 à 2030.

L'élaboration du SDGC avance à grand pas. Les concertations avec les différents acteurs du territoire, visant à rédiger les grandes lignes de conduite du prochain Schéma, touchent à leur fin. D'octobre à décembre, l'ensemble des associations cynégétiques du département ont été conviées à la Fédération, donnant lieu à des réflexions sur la place des différents modes de chasse sur le département, la question des suivis des populations de gibiers ou encore l'avenir général de la chasse pour les 6 prochaines années. Au cours de ce début d'année 2024, ce sont les rencontres avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui ont eu lieu. Celles-ci ont été l'occasion de

présenter et de débattre du contenu du prochain schéma et des directions qui seront prises sur le département avec ces acteurs. Allant de la gestion des espèces, à la diversification des habitats sur le territoire ou à une meilleure communication avec les autres utilisateurs de la nature, ces consultations contribuent à l'élaboration de ce document réglementaire en collaboration avec tous les représentants, qu'ils soient du secteur agricole, forestier, de l'administration, etc. Suite à ces échanges, un premier état des lieux sur le contenu du SDGC 2024-2030 peut être fait. Celui-ci gardera le même fil conducteur que le SDGC 2018-2024, qui sera remis à

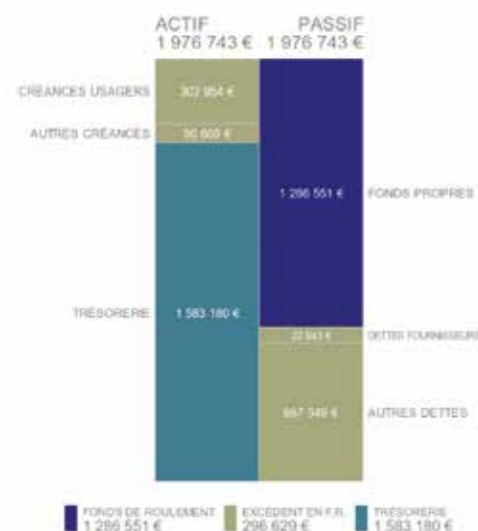
jour en fonction des thématiques et impératifs actuels et futurs du monde de la chasse dans le département. Les nouvelles dispositions de la loi chasse de décembre 2023, relatives à la réduction et l'indemnisation des dégâts, seront également intégrées. L'ensemble de ce travail vous sera présenté à l'Assemblée Générale ordinaire de la Fédération le 27 Avril 2024. Suite à cela, une présentation du projet cynégétique sera faite devant la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) courant juillet 2024 avec un objectif de signature préfectorale avant la fin juillet. Sa publication en version papier est prévue pour septembre 2024.



Concertation SDGC 24-30 avec les représentants des intérêts forestiers

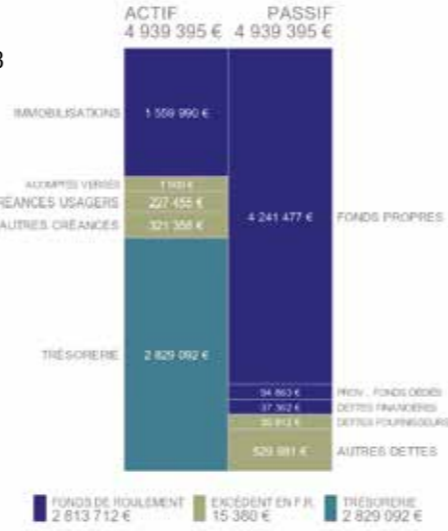
Dégâts

Bilan au 30/06/2023



Général

Bilan au 30/06/2023



Contact:

- PETIET Marceau : 07 83 82 62 16 (Président)
- JEANNEY Michel : 07 82 27 25 65 (Trésorier)
- PETIET Denise : 06 62 41 26 35 (Secrétaire)



RENCONTRE AVEC M. ROMAIN ROYET, PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Le lundi 4 mars 2024, le conseil d'administration et la direction de la FDC 70 ont eu l'honneur de recevoir M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône, accompagné de M. Michel ROBQUIN, secrétaire général de la Préfecture et M. Vincent BENARD, chef de la cellule biodiversité-forêt-chasse à la Direction Départementale des Territoires du département. Très cordiale, la rencontre a été l'occasion de présenter la Fédération, son fonctionnement et ses différentes missions, qu'elles soient de service public, administratives, techniques ou environnementales. Monsieur le Préfet s'est montré très intéressé par les actions portées par la Fédération dans un contexte pouvant être tendu voir incertain pour le monde de la chasse et de la protection de l'environnement. La discussion s'est poursuivie autour du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), actuellement en cours, et dont la signature est prévue pour juillet. Par ailleurs, différents échanges se sont succédés visant à étudier les travaux ainsi que les difficultés et impératifs auxquels doivent répondre les chasseurs haut-saônois comme le Système d'Information sur les Armes, dont le nombre de créations de comptes est encore faible dans le département.



La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône tient à remercier sincèrement M. ROYET pour l'attention dont il a fait preuve à son égard.

MOMENTS D'ÉCHANGES AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

RENCONTRE ENTRE LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALE ET NATIONALE :

Le 23 janvier dernier, toutes les fédérations des chasseurs de la région Bourgogne Franche Comté étaient réunies à Dijon pour accueillir les représentants de la Fédération nationale des Chasseurs et notamment Willy SCHRAEN, le président.

Cette journée d'échange nous a permis d'aborder les sujets d'actualité. Nous avons pu revenir sur les accords nationaux signés avec la profession agricole et les évolutions réglementaires qui en découlent. Le président DORMOY a pu exprimer ses craintes au sujet de la modification des seuils d'indemnités de dégâts de gibier. En effet, la nouvelle loi prévoit que le seuil passera de 230 € par parcelle ou 3% de la surface à un forfait de 150 € par an et par exploitation. Ce changement va certainement entraîner une multiplication du nombre de petits dossiers. Nous avons pu également aborder le dossier écocontribution qui permet aux fédérations de développer des actions en faveur de l'environnement dans les départements et la région. Ce dossier présente beaucoup d'intérêts pour la biodiversité et l'image des chasseurs mais souffre d'une certaine lourdeur administrative.



Enfin, un temps a été consacré à l'avenir de la chasse, à l'organisation interne du réseau fédéral, à notre stratégie de communication et à la préparation du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs.

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS :

Les 6 et 7 mars avait lieu le congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Reims. Chaque année ce congrès est un temps fort de la chasse française. Le premier jour était consacré à l'assemblée générale statutaire de la Fédération avec les présentations comptables du bilan et budget, la présentation du rapport d'activité. Des échanges entre les participants ont clôturé cette journée. Le 7 mars était consacré au discours du président SCHRAEN et aux interventions des invités.

Retrouvez le discours de Willy SCHRAEN sur : [Chasseur de France TV](#).



OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ / FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAÔNE : QUI CONTACTER ?

Le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône sont quotidiennement sollicités pour divers sujets.

Mais dans quel cas les contacter ?



OFB DÉPARTEMENTALE

Animaux sauvages (espèces chassables) retrouvés blessés sur la voie publique

Contactez la mairie, un louvetier ou un garde-particulier, il est interdit d'abréger soi-même les souffrances d'un animal sans l'autorisation de l'OFB.

Animaux sauvages retrouvés morts (espèces chassables) sur la voie publique

Si + de 40kg, signaler en mairie qui contactera l'équarrissage
Si - de 40kg l'animal peut être enterré selon les bonnes pratiques.
Le grand gibier tué accidentellement à la suite d'une collision avec un véhicule automobile peut être transporté sous réserve que le conducteur ait préalablement prévenu les services de la gendarmerie ou de la police. « Article L-424-9 du Code de l'environnement »
Il est interdit de céder à titre gratuit ou onéreux l'animal qui a causé l'accident.

Animaux sauvages retrouvés mort à la suite d'une maladie ou d'un empoisonnement (sécurité sanitaire)

Contactez l'OFB et/ou la FDC, prendre des photos, relever les coordonnées GPS du lieu de découverte. Ne pas manipuler l'animal.

Espèces protégées : individu retrouvé blessé ou mort

Contactez l'OFB, prendre des photos, relever les coordonnées GPS du lieu de découverte. Ne pas manipuler ni transporter l'animal.

Gestion des haies

Il est recommandé de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 août notamment pour préserver la période de nidification.

Vous êtes invités à déclarer dans le formulaire accessible via le lien « www.demarches-simplifiees.fr/commencer/travaux-haies » les interventions que vous prévoyez d'exécuter sur les haies et/ou bosquets.

Pour rappel, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle d'espèces protégées sont interdites par le code de l'environnement.

Braconnage

Les actes de braconnage perdurent dans notre département, de nuit, de jour, avec ou sans véhicule et portant parfois atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Des enquêtes sont menées par l'OFB et/ou la gendarmerie.

FDC 70



Validation annuelle du permis de chasser

À partir de 04 Juin 2024, les chasseurs pourront renouveler leur validation annuelle du permis de chasser pour la saison 2024-2025. Cette validation peut s'effectuer soit en retournant à la FDC 70 le formulaire qui vous sera envoyé par courrier soit en vous connectant sur le site internet de la FDC 70 où vous retrouvez également les prix des différentes validations.

Tout au long de l'année vous pouvez effectuer une demande de validation temporaire.

La demande d'un carnet bécasse ou de l'application ChassAdapt est à formuler lors de votre validation annuelle, sous réserve d'avoir restitué le carnet bécasse précédent.

Règlement intérieur et de chasse (RIC) et statuts des ACCA

Pour toute question relative à la qualité de membre de droit d'un chasseur, au signalement du non-respect du RIC d'une ACCA ou d'une AICA ainsi que pour les sanctions et amendes internes aux ACCA/AICA, vous pouvez contacter le service juridique de la FDC 70.

OFB NATIONALE

L'inscription au permis de chasser se réalise exclusivement sur le site <https://permischasser.ofb.fr/>

Le suivi des dossiers et des convocations aux formations est réalisé par la FDC70.

Le suivi de la convocation à l'examen est réalisé par l'OFB au niveau national, aucune information n'est transmise au niveau des services départementaux de l'OFB.

La demande de duplicata ou déclaration de perte/vol du permis de chasser se réalise exclusivement sur le site suivant <https://permischasser.ofb.fr/>. Les demandes sont suivies par l'OFB au niveau national.



PRÉSENTATION NOUVELLE RECRUE – DÉCEMBRE 2023



Hélija MEINEN

Originaire de Haute-Saône, Hélija MEINEN est arrivée le 11 décembre 2023 à la fédération et occupe désormais le poste de chargée de mission. Après l'obtention de son Baccalauréat STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant), Hélija s'est tournée vers des études en biologie pour intégrer l'ENSAIA (École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires) et être aujourd'hui titulaire du diplôme d'ingénieure agronome. Après la réalisation de plusieurs stages en relation avec la faune sauvage en France et à l'étranger, cette naturaliste passionnée a fait le choix de revenir dans son département. À la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, en tant que chargée de mission, elle est en charge du suivi de l'élaboration du nouveau Schéma départementale de gestion cynégétique, ainsi qu'en charge du projet d'étude sur la mobilité du cerf élaphe. Elle partagera aussi sa passion pour la nature aux plus jeunes, au travers de sa mission d'animatrice nature.

AG 2024 DES ACCA : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Comme chaque année, la période de préparation des Assemblées Générales des ACCA et des AICA va débuter. C'est un moment important dans le bon fonctionnement interne de ces dernières, car il permet de faire un bilan de la saison écoulée et de préparer la prochaine saison de chasse.

L'Assemblée Générale annuelle doit se tenir entre le **1^{er} avril et le 30 juin 2024**.

1 - ORGANISATION DE L'AG :

Avant l'AG, le Conseil d'administration se réunit pour préparer les points mis à l'ordre du jour qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Convocation à l'Assemblée Générale :

Il convient de laisser un délai de 10 jours entre la convocation à l'AG et la tenue de la réunion. Le Président n'a pas l'obligation d'envoyer la convocation à l'ensemble des membres de l'ACCA mais il doit :

- Faire l'affichage en Mairie 10 jours avant la date prévue,
- Envoyer une copie de la convocation à la FDC 70.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

La date, le lieu et l'ordre du jour de l'AG sont fixés par le Conseil d'Administration.

Par exemple, voici 1 ordre du jour « type » :

- Approbation du rapport moral de la saison 2023/2024,
- Approbation des comptes de l'année écoulée et du budget pour la prochaine saison,
- Montants des cotisations pour la prochaine saison,
- Questions diverses.

Éventuellement, en cas de changement par rapport à la saison antérieure :

- Modification de l'Annexe annuelle au RIC,
- Modification de la réserve de chasse ou nomination d'un garde-chasse particulier.

Les points qui n'auront pas été inscrits à l'ordre du jour ne pourront pas faire l'objet d'une délibération.

En revanche, ils pourront être abordés dans les questions diverses à titre d'information seulement.

Droit de vote à l'Assemblée Générale :

L'AG est composée de tous les membres de l'ACCA : membres de droit (chasseurs et non chasseurs) + membres extérieurs dit « chasseurs annuels » ayant chassé pendant la saison 2023/2024 et payé leur cotisation.

Le Président dirige la réunion et soumet aux votes les points à l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité des voix exprimées.

Pour les propriétaires non-chasseurs, s'ils ont fait une demande d'adhésion à l'ACCA avant le 1^{er} avril 2024, leur adhésion entre en vigueur immédiatement dès que leur demande est acceptée par le Conseil d'Administration.

Cooptation d'un membre par le CA :

En cas de démission ou de décès d'un membre du Conseil d'Administration, ce dernier a la possibilité de coopter un autre membre sous réserve de ratification (validation) à la prochaine Assemblée Générale.

En conséquence, les ACCA et AICA ayant procédé à des cooptations au cours de la saison 2023/2024 devront ratifier ce dispositif lors de l'AG 2024. Cette

ratification devra être inscrite à l'ordre du jour de l'AG.

Modification des documents de gouvernance :

Statuts / Règlement Intérieur et de Chasse (RIC) : Toutes les modifications apportées aux statuts et au RIC devront faire l'objet d'un vote en Assemblée Générale et devront obligatoirement être retournées à la FDC70 pour validation.

2 - FORMALITES APRES L'AG :

Rédaction du compte-rendu :

Les délibérations de l'AG doivent être écrites dans un compte-rendu. Un modèle est fourni par la FDC 70 si vous le souhaitez.

Documents à envoyer en 2 exemplaires à la FDC 70 après votre AG :

- Compte-rendu de l'AG 2024 signé par le Président et le Secrétaire,
- Rapport financier des comptes de l'année précédente,
- Annexe annuelle au RIC, **uniquement si modifications** par rapport à la saison précédente,
- Liste à jour des membres (membres de droit/membres annuels/propriétaires non-chasseurs)

Délai d'envoi des documents :

1 mois suivant l'AG.

Tous les documents pour la préparation de votre AG 2024 sont accessibles sur le SITE INTERNET de la FDC 70. Vous pourrez aussi les demander par téléphone ou par @mail.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par téléphone le service ACCA de la Fédération au 03.84.97.13.59 ou par mail : serviceacca@fdchasseurs70.fr



QUESTIONS / RÉPONSES :

Doit-on envoyer 1 convocation écrite à chaque chasseur pour l'AG ?

NON. Le Président de l'ACCA n'a pas l'obligation de transmettre la convocation à l'ensemble des membres de l'association mais il est tenu de procéder à son affichage en mairie. Une copie de la convocation doit être adressée à la FDC 70.

Qui a le droit de vote à l'AG ?

Tous les membres à jour de leurs cotisations sur la saison 2023/2024. Chaque membre dispose d'une voix. A Noter : le titulaire d'une carte temporaire ou d'invité n'a pas le droit de vote car il n'est pas membre de l'ACCA.

Quelle est l'importance d'avoir une liste de membres à jour ?

Il est obligatoire d'avoir une liste des membres de l'ACCA, en distinguant les membres chasseurs et les membres non chasseurs. Cela est prévu à l'article 9 des Statuts et c'est d'autant plus important au moment des AG pour calculer le nombre de voix par membre.

La liste des membres de l'ACCA doit faire apparaître :

- Les chasseurs membres de droit (ex : domiciliés/résidents, propriétaires apporteurs, etc...)
- Les adhérents annuels (« chasseurs extérieurs »)
- Les propriétaires non chasseurs.

Cette liste doit être communiquée à la FDC 70.

Peut-on se faire représenter à l'AG ?

OUI. Un membre absent à l'AG peut se faire représenter par un autre membre, mais dans la limite d'un seul pouvoir.

La Fontaine Aux Vins

PORTES OUVERTES

VENDREDI 26 & SAMEDI 27 AVRIL

de 14h00 à 21h00 de 9h00 à 18h30 NON STOP

Environ 25 producteurs de toute la France présents, dégustations et promotions à découvrir !

VENDREDI 3 MAI

de 15h00 à 23h00

Dégustation de bières artisanales et locales, de whiskies et de rhums. Présence de 25 exposants !

VinsMinute.fr

est un service de La Fontaine Aux Vins

Horaire d'ouverture

Lundi : 14h - 19h

Mardi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 19h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h30

OFFRE DU MOMENT

39.60€ TTC

la caisse bois de 6 bouteilles 75cl

Soit 6.60€ la bouteille



N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux pour ne rien rater de notre actualité !

Pensez à nous pour vos envois !



SARL TRUPCEVIC (l'espace œnologique Vésulien)
35, Route de St-Loup - Vesoul - 03 84 75 41 95
www.la-fontaine-aux-vins.com

EXPOSITION DES TROPHÉES DE HAUTE-SAÔNE

Salle des fêtes
Franchevelle

Entrée Gratuite

ne pas jeter sur la voie publique

8 ET 9 JUIN 2024

CERFS, CHAMOIS, CHEVREUILS

Tel : 06.84.20.71.76

Buvette sur place

Restauration sur réservation

uniquement pour le samedi

Grillade pour le dimanche

© J-M VILLE



EXPOSITION DES TROPHÉES 2024

Le 8 et 9 juin 2024 aura lieu la 25^{ème} édition de l'exposition des trophées de Haute-Saône à la salle des fêtes de Franchevelle.

Lors de cette journée vous retrouverez bien entendu l'ensemble des trophées de cerfs, brocards en tir d'été et chamois prélevés ou pertes hors plan de chasse lors de cette saison. Mais aussi des artisans, photographes, éleveurs et divers associations cynégétiques du département.

Il est important de rappeler que l'ensemble des cerfs et chamois prélevés durant la saison doivent obligatoirement être présentés, sans oublier les brocards prélevés en tir d'été. A noter qu'une personne peut, si elle le souhaite, présenter un trophée de brocard tiré en battue. Les trophées sont à déposer à la fédération à partir du 6 mai 2024 et ce jusqu'au 31 mai 2024 dernier délai.

L'inauguration de l'exposition des trophées aura lieu le samedi 8 juin à 11h.

Lors de cette journée, vous pourrez vous restaurer sur place en prenant les réservations auprès de Monsieur Baudouin, merci de le contacter par téléphone pour les réservations avant le 31/05/2024.

Ets HERBIN
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

BILAN MI-SAISON GRAND GIBIER

La saison étant terminée, nous pouvons donc vous présenter les bilans des prélèvements Grand Gibier.

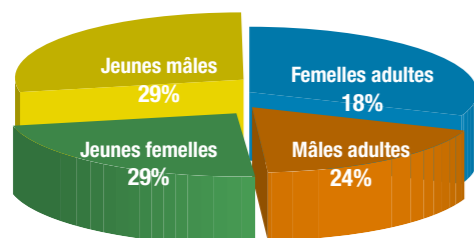
LE SANGLIER

Pour la première fois depuis 3 ans les prélèvements de sangliers sont à la hausse. Comme la saison passée le pourcentage de laies adultes est de 18 % contre 23 % de mâles adultes. Malgré les efforts réalisés afin de baisser les populations de sanglier, les surfaces de cultures détruites restent très importantes sur le département. Il est donc important de maintenir les efforts faits sur les prélèvements de laies adultes sur les secteurs où cela

est nécessaire. D'autre part, et afin de limiter au maximum les dégâts, la pose de clôtures électrifiées autour des cultures est primordiale, en particulier sur les parcelles en semis de maïs. Pour la protection des semis de printemps 2024, il sera également possible de prélever des sangliers sur les champs semés (comme le maïs). Retrouvez toutes les modalités de cette pratique sur le site de la Fédération.



Répartition des prélèvements de sanglier par catégories



Bilan des prélèvements de sanglier par unités de gestion au 29 février 2024

UGC	Prélèv 2023-2024	Prélèv N-1	diff %	Répartition classe d'âge				Pourcentage				Nombre Bracelets attribués (FDC)	Nombre Bracelets utilisés	% réa bracelets TR
				Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles	Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles			
01_La Basse Vallée de l'Ognon	286	269	6	72	71	68	75	25%	25%	24%	26%	400	286	72
02_Le Graylois	187	126	48	31	41	70	45	17%	22%	37%	24%	275	187	68
03_Les Cinq Massifs	732	589	24	138	180	198	216	19%	25%	27%	30%	980	732	75
04_Les Quatre Rivières	424	322	32	74	104	133	113	17%	25%	31%	27%	580	424	73
05_La Belle vaivre	602	495	22	134	142	156	170	22%	24%	26%	28%	690	602	87
06_Les Monts de Gy	249	228	9	40	48	86	75	16%	19%	35%	30%	350	249	71
07_La Tuilerie	167	121	38	31	38	42	56	19%	23%	25%	34%	220	167	76
08_Les Quatre Cantons	296	306	-3	47	65	83	101	16%	22%	28%	34%	432	296	69
09_Le Centre	476	359	33	70	111	149	146	15%	23%	31%	31%	552	476	86
10_L'Abbaye de Cherieu	531	436	22	92	130	137	172	17%	24%	26%	32%	622	531	85
11_La Vôge	472	393	20	94	101	135	142	20%	21%	29%	30%	591	472	80
12_Le Pays d'Amance	474	501	-5	68	106	152	148	14%	22%	32%	31%	500	474	95
13_L'Ermitage	478	412	16	70	95	155	158	15%	20%	32%	33%	555	478	86
14_Les Grands Bois	345	359	-4	70	101	85	89	20%	29%	25%	26%	456	345	76
15_Les Marais de Saulnot	435	397	10	106	104	112	113	24%	24%	26%	26%	590	435	74
16_Les Franches Communes	351	370	-5	57	92	101	101	16%	26%	29%	29%	455	351	77
17_Les Sept Chevaux	302	339	-11	43	73	98	88	14%	24%	32%	29%	473	302	64
18_La Vallée du Breuchin	144	233	-38	20	40	43	41	14%	28%	30%	28%	300	144	48
19_Les Mille Etangs	190	194	-2	51	52	46	41	27%	27%	24%	22%	266	190	71
20_Le Bassin de Champagney	646	734	-12	112	122	206	206	17%	19%	32%	32%	730	646	88
TOTAL	7787	7183	8	1420	1816	2255	2296	18%	24%	29%	29%	10017	7787	76

LE CHEVREUIL

Lors de cette saison, vous avez été plusieurs à nous communiquer vos inquiétudes concernant les populations de chevreuil avec des animaux trouvés morts sans raison apparente, des chevillards chétifs ou des chevrettes observées sans jeune. Merci pour ces retours de terrains qui sont absolument nécessaires.

Aujourd'hui le plan de chasse a été réalisé à 78 % soit 7685 animaux prélevés, ce qui reste

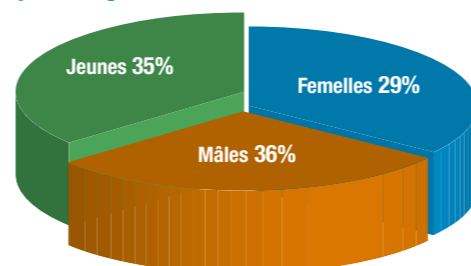
un taux de réalisation correct. Néanmoins, on peut constater une baisse sur les 3 dernières saisons. En effet, lors de la saison 2021/2022, 8183 chevreuils ont été prélevés pour un taux de réalisation de 84%. En 2022/2023, 7919 animaux ont été prélevés, le taux de réalisation était alors de 81%. Il faut être vigilant concernant l'état des populations de ce petit cervidé emblématique du paysage Haut-Saônois. La Fédération tiendra compte

de ce constat lors de l'examen des demandes de plan de chasse. D'autre part, il est envisagé de mettre en place un suivi précis de l'espèce. Enfin, nous pouvons nous réjouir de constater que la chasse du brocard à l'approche se popularise au sein du département. En effet 186 brocards ont été prélevés lors de la période estivale. Soit 100 de plus qu'il y'a cinq ans.

Bilan des prélèvements de chevreuil par unités de gestion au 31 janvier 2024

UGC	Chevrettes	Brocards	Chevillards	Total général	ATT	% REA
01_La Basse Vallée de l'Ognon	73	94	91	258	324	80%
02_Le Graylois	57	82	78	217	261	83%
03_Les Cinq Massifs	171	211	222	604	763	79%
04_Les Quatre Rivières	85	121	126	332	429	77%
05_La Belle vaivre	155	168	194	517	665	78%
06_Les Monts de Gy	104	110	121	335	436	77%
07_La Tuilerie	64	76	78	218	296	74%
08_Les Quatre Cantons	113	166	140	419	590	71%
09_Le Centre	124	139	144	407	554	73%
10_L'Abbaye de Cherieu	122	131	124	377	502	75%
11_La Vôge	87	116	89	292	411	71%
12_Le Pays d'Amance	161	207	193	561	706	79%
13_L'Ermitage	93	110	103	306	422	73%
14_Les Grands Bois	100	139	132	371	489	76%
15_Les Marais de Saulnot	149	165	195	509	583	87%
16_Les Franches Communes	124	145	173	442	514	86%
17_Les Sept Chevaux	113	144	120	377	518	73%
18_La Vallée du Breuchin	100	143	137	380	439	87%
19_Les Mille Etangs	116	139	127	382	439	87%
20_Le Bassin de Champagney	106	136	139	380	491	78%
Total général	2217	2741	2726	7685	9832	78%

Répartition des prélèvements de chevreuil par catégories



LE CERF

Les populations de grand cervidé se portent bien sur le département. En effet l'espèce continue de s'étendre vers de nouveaux territoires. Les mâles étant très souvent les premiers à coloniser ces nouveaux espaces.

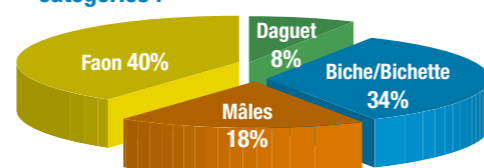
Cette saison, le taux de réalisation est de 76%. Nous retrouvons ainsi un taux correspondant à ce que nous connaissions les précédentes années. Néanmoins, cette année encore, trop nombreuses sont les erreurs de tirs au niveau

des catégories de bracelets. Afin d'éviter ces erreurs d'identification il est important de se restreindre à des tirs à faible distance, permettant une reconnaissance formelle de l'animal et surtout un tir en toute sécurité !

Prélèvements de grands cervidés au 31 janvier 2024

MASSIFS	ADULTE		SUBADULTE		FAON		TOTAL	ATT	% REA
	BICHE	CERF	BICHETTE	DAGUET	FEMELLE	MALE			
Champlitte	6	5		2	3	4	20	30	67%
Cherlieu	9	7		3	7	6	32	40	80%
Fouvent	1	3			1	3	8	12	67%
Gy - Rioz	94	36	11	24	37	51	253	340	74%
2.1	47	10	6	9	18	26	116	150	77%
2.2	13	6		4	6	4	33	50	66%
2.3	11	9	1	3	3	8	35	50	70%
2.4	23	11	4	8	10	13	69	90	77%
Ormoy/Vauvillers	81	51	12	23	75	60	302	384	79%
5.1	2	2		1	1	1	7	11	64%
5.2	8	14	6	6	12	14	60	90	67%
5.3		1			1		2	5	40%
5.4	5	7	1	3	8	2	26	30	87%
5.5	58	16	3	10	47	36	170	200	85%
5.6	1	7	2	1	2	3	16	20	80%
5.7	6	3		1	3	4	17	20	85%
5.8	1	1		1			3	5	60%
5.9					1		1	3	33%
Région sous Vosgienne	4	6	2	1	9	2	24	37	65%
7.1	2	3	2	1	7	1	16	22	73%
7.2	2	3			2	1	8	15	53%
Valay	16	13	1	6	16	12	64	91	70%
1.1	6	3		1	3	2	15	22	68%
1.2	6	6	1	4	5	6	28	39	72%
1.3	4	4		1	8	4	21	30	70%
Villersexel	26	25	6	10	25	12	104	130	80%
6.1	11	12	5	4	12	9	53	65	82%
6.3	8	7		2	5	2	24	30	80%
6.4	7	6	1	4	8	1	27	35	77%
Villersexel LGV (6.2)	6	2			3	3	14	18	78%
Total	243	148	32	69	176	153	821	1082	76%

Répartition des prélèvements de cerfs par catégories :



LE CHAMOIS



La petite population de chamois des Vosges du sud semble reprendre des couleurs après quelques années d'incertitudes. Le plan de chasse, pour la saison 2023-2024, a progressé de 5 individus par rapport à la saison précédente, soit une attribution de 19 animaux. 16 d'entre eux ont été prélevés, soit un taux de réalisation de 84 %. Ce prélèvement se compose de 5 mâles, 5 femelles et 6 jeunes répartis sur les six territoires où l'espèce est chassée dans notre département.

Territoire	Attributions			Réal. ISJ	Réal. ISI		TOTAL Réal.	Taux réal.
	ISJ	ISI	TOTAL		M	F		
Domaniale Lot 1	5	5	10	4	1	4	9	90%
Domaniale Lot 2	2	2	4	2	1	1	4	100%
Domaniale Lot 3	1	1	2		1		1	50%
ACCA Miellin		1	1				0	0%
ACCA Plancher-les-Mines		1	1		1		1	100%
ACCA Servance		1	1		1		1	100%
TOTAL	8	11	19	6	5	5	16	84,21%

Le programme de suivi désormais intitulé Indicateurs de Changements Ecologiques – Vosges du sud se poursuit sur cette espèce ainsi que sur les autres ongulés présents sur la zone afin de suivre avec finesse les évolutions d'effectifs de ces populations et leur impact sur le milieu forestier. Les premiers résultats et l'état d'avancement de la démarche vous seront présentés dans le prochain numéro de L'Officiel de la chasse.

LIÈVRE : LES BILANS 2023-2024... UNE TENDANCE À LA STABILITÉ !

Résultat des comptages lièvres 2024

Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) lièvres

Chaque année, les comptages sont réalisés en collaboration avec les administrateurs locaux, les présidents d'UGC, d'ACCA et les chasseurs.

Au moment de la rédaction de cet article, les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Cependant, les premières données en notre possession, montrent une stabilité de l'indice.

Voici les données, au 22 février 2024, sans les résultats de 4 UGC (La Vôge, Les Sept Chevaux, La Vallée du Breuchin et les Mille Etangs).



UGC	LIÈVRE			IKA moyen			
	2022	2023	2024	TENDANCE Annuelle	2022	2023	2024
La Basse Vallée de l'Ognon	2,09	2,14	3,04	↗	0,76	1,20	0,96
Le Graylois	2,43	1,98	0,95	↘	0,98	1,44	1,67
Les 5 Massifs	3,46	1,50	1,71	↗	0,62	0,69	0,76
Les Quatre Rivières	2,01	1,56	1,30	=	0,93	0,90	1,16
La Bellevalivre	2,89	1,97	3,35	↗	0,88	0,72	1,28
Les Monts de GY	2,69	2,29	2,40	=	0,81	0,84	0,98
La Tuilerie	1,79	1,40	1,89	↗	0,58	0,41	0,98
Les Quatre Cantons	1,51	1,39	1,41	=	0,59	0,43	0,67
Le Centre	2,42	3,37	2,52	↘	0,56	0,70	0,75
L'Abbaye de Cherlieu	1,48	1,38	1,93	↗	0,71	0,89	0,93
La Vôge	1,81	1,46			0,59	0,48	0,00
Le Pays d'Amance	0,82	1,50	1,41	=	0,35	0,74	0,79
L'Ermitage	2,82	1,71	1,56	=	0,30	0,92	0,88
Les Grands Bois	2,10	1,51	1,75	=	0,42	0,84	0,45
Les Marais de Saulnot	1,22	1,82	1,26	↘	0,52	0,44	0,51
Les Franches Communes	2,34	1,30	1,41	=	0,90	0,68	0,65
Les Sept chevaux **	1,74	1,84			0,96	0,62	0,00
La Vallée du Breuchin *	2,60	1,92			0,66	0,25	0,00
Les Mille Etangs *	1,10	1,19			0,38	0,37	0,00
Le Bassin de Champagny	2,52	1,53	1,67	=	0,97	0,93	0,71
Moyenne départementale	2,09	1,74	1,85		0,67	0,72	0,71

* Comptage par EPP depuis 2015. ** Comptage par EPP partiel depuis 2018.

À ce jour, l'indice tend vers une stabilité avec un IKA aux alentours de 1,85. On notera néanmoins, la chute de l'IKA de l'UGC du Graylois, passant d'un indice de 1,98 à un indice de 0,95 cette année.

Les analyses des cristallins de cette saison nous apporteront des éléments sur la réussite de la reproduction pour l'année 2023. Pour rappel, la reproduction semble assez médiocre depuis 2019 au regard de l'étude des cristallins.

Enfin, le plan de chasse sera réajusté suivant les UGC et les territoires afin d'adapter au mieux les prélèvements aux dynamiques de populations.

IKA Renard

La population de renard, remonte progressivement, depuis 2017. Il faut donc rester prudent afin d'éviter un impact dommageable sur la petite faune de plaine.

Bilan des prélèvements de lièvres sur la saison 2023-2024

585 lièvres ont été prélevés en 2023 pour 808 attributions. Le taux de réalisation obtenu est de 72%. Un taux comparable aux années précédentes. Cependant, certains territoires ont éprouvé des difficultés à réaliser leur plan de chasse. Il faut rester vigilant, car cette espèce est impactée par plusieurs facteurs (climatiques, habitat, maladies, pratiques agricoles et prédation). Ainsi, il convient de pratiquer la chasse du lièvre de manière raisonnée et raisonnable afin de voir revenir ce petit gibier emblématique arpentant nos terres Haut-Saônoises.

Pour cela, le plan de chasse lièvre sera établi en fonction de l'IKA mais aussi de la réussite de la reproduction (liée aux taux de survie des jeunes). Effectivement, on remarquera sur le graphique, une relation entre l'IKA et le succès de la reproduction. Ainsi, une bonne reproduction se situe aux alentours des 50% (seuil National). En dessous de celui-ci, on peut noter que l'IKA diminue.

L'analyse des cristallins, contribue aux attributions et permet d'éviter des attributions élevées lorsque le taux de survie des jeunes n'est pas bon.

2023-2024	ATTRIBUTION LIEVRE	REALISATION LIEVRE	PREL en %	Retour Cristallin	% Retour cristallins
01_La Basse Vallée de l'Ognon	37	32	86	32	100
02_Le Graylois	24	13	54	13	100
03_Les Cinq Massifs	78	50	64	47	94
04_Les Quatre Rivières	49	37	76	37	100
05_La Belle vaivre	65	53	82	51	96
06_Les Monts de Gy	57	45	79	45	100
07_La Tuilerie	22	15	68	14	93
08_Les Quatre Cantons	45	38	84	36	95
09_Le Centre	72	47	65	47	100
10_L'Abbaye de Cherlieu	45	27	60	27	100
11_La Vôge	23	14	61	14	100
12_Le Pays d'Amance	42	32	76	32	100
13_L'Ermitage	35	29	83	28	97
14_Les Grands Bois	42	35	83	35	100
15_Les Marais de Saulnot	36	24	67	24	100
16_Les Franches Communes	43	27	63	27	100
17_Les Sept Chevaux	29	25	86	24	96
18_La Vallée du Breuchin	33	26	79	26	100
19_Les Mille Etangs	5	2	40	2	100
20_Le Bassin de Champagny	26	14	54	14	100
TOTAL	808	585	72%	575	98



Retour des cristallins 2023

Pour cette année, sur 585 lièvres prélevés, 575 cristallins sont en cours d'analyse. Ainsi, 8 territoires n'ont pas ramené les cristallins de lièvres à la FDC70.

Pour rappel, le retour des cristallins, inscrit dans le schéma départemental, est une obligation. Sans retour de cristallins de la part d'un territoire, celui-ci n'aura pas d'attribution l'année suivante.

Dans un futur proche

Dans les mois à venir, une synthèse sera réalisée pour chaque UGC, reprenant l'analyse des données collectées sur l'année. Ces analyses seront disponibles sur le site internet de la FDC.

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE SAÔNE

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_HAUS

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



LES PLUS BEAUX TROPHÉES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

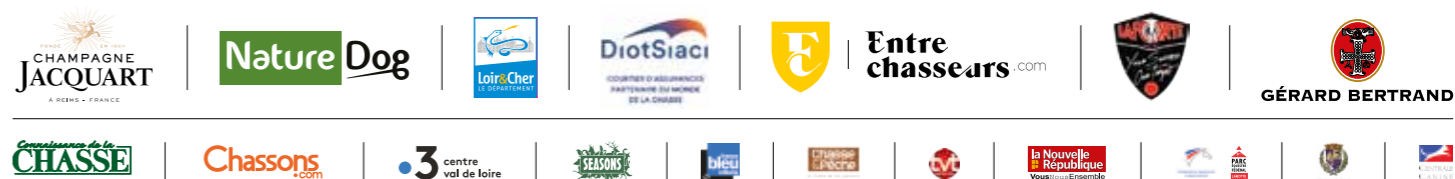
Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



PARTENAIRE MAJEUR

gamefair.fr



SAUVETAGE DE LA FAUNE SAUVAGE PAR DRONE



« Avec le soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'éco-contribution »

Chaque année, au printemps, des faons de chevreuils mais également des lièvres ou encore des oiseaux nicheurs au sol comme le courlis ou le vanneau huppé, subissent de plein fouet le passage des faucheuses, au grand dam des agriculteurs et chasseurs.

Devant ce constat, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Saône intervient depuis 2021 avec une équipe de pilotes de drone et leur matériel afin de détecter les animaux avant la fauche dans le but de les soustraire à la menace et d'éviter à cette occasion toute mortalité extra-cynégétique ainsi que la dépréciation des produits de coupe.

COMMENT FONCTIONNE LE SAUVETAGE ?

Découvrez comment, en quelques étapes, notre association agit sur le terrain. Les interventions sont **GRATUITES**

LES ÉTAPES DU SAUVETAGE

1. Contact avec l'agriculteur

L'agriculteur nous appelle afin de nous avertir de l'heure exacte à laquelle il souhaite faucher son champ. Nous organisons alors un rendez-vous, au lever du jour, à proximité de la parcelle en question.

2. Survol du champ avec le drone

Lors d'une détection, le drone parcourt la parcelle sur toute sa surface à la recherche des points chauds. Dès qu'une source de chaleur est identifiée, le pilote va communiquer aux bénévoles sa position afin qu'ils puissent vérifier s'il s'agit bien d'un animal.

3. Mise en sécurité des faons

Si la source de chaleur est bel et bien un faon, les bénévoles vont alors le mettre en sécurité en l'immobilisant dans une caisse signalée par un jalon. Il pourra également être décidé de le faire sortir de la parcelle, si son âge le permet.

4. Récupération des cages

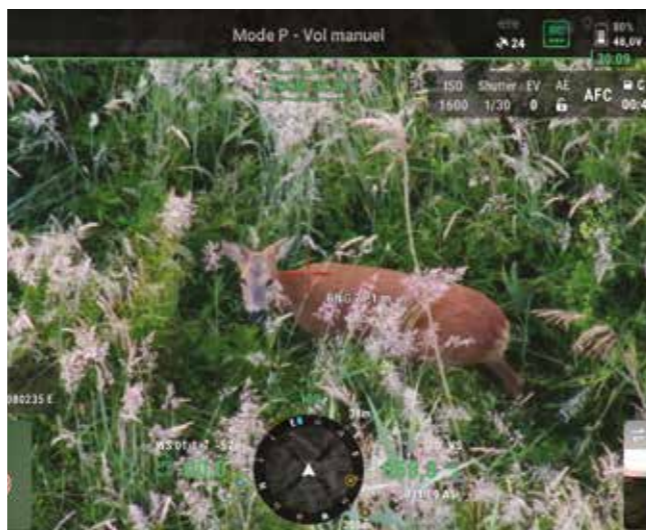
Une fois la fauche terminée, l'agriculteur peut retirer avec précaution les caisses préalablement installées qui seront récupérées par l'équipe de sauvetage.

Idéalement, l'agriculteur doit informer la FDC 70 de la date et du timing de fauche au plus tôt (24 – 48 heures avant) et indiquer précisément la/les parcelle(s) concernée(s), afin de préparer au mieux le vol car celui-ci est encadré au niveau juridique.

L'intervention doit avoir lieu le jour même de la fauche, tôt le matin afin que la caméra thermique puisse détecter avec toute la justesse nécessaire les animaux présents dans la parcelle.

Vous aussi vous pouvez aider à sauver des faons. Il suffit de vous informer des prairies à foin prêtes à faucher, surtout celles contre les bois. C'est là que la probabilité de rencontrer des faons en cette période est accrue.

N'hésitez pas à contacter la Fédération au 03.84.97.13.53 si vous avez des questions.



PROJET REPART-CERF



« Avec le soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'éco-contribution »

C'est en 2021 que la Fédération lançait son projet REPART-CERFS en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, dans le cadre des fonds éco-contribution (financements FNC-OFB). Ce suivi bi-départemental a pour objectifs d'étudier et de comprendre les mouvements de populations des grands cervidés

entre plusieurs massifs forestiers (25 et 70) afin de préserver et restaurer les réseaux écologiques permettant aux espèces d'accomplir la totalité de leur cycle de vie. Le morcellement des territoires par les infrastructures de transport (LGV Rhin-Rhône, TER, A36, routes nationales et départementales) est également étudié.

LE SUIVI DES GRANDS CERVIDÉS SUIT SON COURS

Dans le cadre de ce projet deux nouveaux animaux ont été équipés l'hiver dernier, l'un sur la commune de Adélans-et-le-Val-de-Bithaine et l'autre sur la commune de Noroy-le-Bourg. Les colliers GPS enregistrent la position des animaux toutes les deux heures pendant une période de deux années, après quoi ils se détachent. Cette précision sur la localisation des animaux permettra de mieux comprendre leurs habitudes, de déterminer leur territoire vital et de caractériser les distances parcourues au fil des saisons.



CARACTÉRISATION GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS : UNE FORTE IMPLICATION DES TERRITOIRES

Afin de caractériser génétiquement les cerfs de la zone d'étude, les territoires de chasse de la « zone Villersexel », ont été sollicités pour collecter un fragment d'oreille par individu prélevé sur la saison 2023-2024. Une fois à la Fédération, un échantillon de cartilage est prélevé sur chaque oreille. L'objectif initial, qui était de 80 échantillons collectés sur 2 saisons de chasse, se voit atteint dès cette saison ! Les analyses pourront être lancées très prochainement, en collaboration avec la Fédération du Doubs. L'objectif étant de comprendre et mettre en avant le niveau de brassage entre les populations de massifs forestiers distincts ainsi qu'entre les départements du Doubs et de la Haute-Saône.



FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION EN 2024

Tout au long de l'année, la fédération propose des formations destinées aux futurs chasseurs, mais également aux personnes déjà titulaires afin d'affiner leurs connaissances. Vous retrouverez sur cette page, ainsi que la suivante, l'ensemble des formations que propose la fédération pour l'année 2024.

Planning sous réserve de modifications et de places disponibles.

Ceci n'est pas une convocation. Les inscriptions sont gratuites, prévoir éventuellement des frais de repas

	Dates	Lieux	Dates limites d'inscription	Contact et inscription
Chasse à l'arc	20 Avril 2024 24 Août 2024	Gonsans (FDC 25)	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Chasse accompagnée	22 Juin 2024 29 Juin 2024 31 Aout 2024	Site du permis de chasser NOROY LE BOURG	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Tir d'été	18 Mai 2024	Site du permis de chasser NOROY LE BOURG	18 Avril	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Piégeurs agréés	6 et 13 Juillet 2024	Site du permis de chasser NOROY LE BOURG	6 Juin	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Garde-chasse particulier	31 Août et 7 Septembre 2024	FDC 70	31 Juillet	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Hygiène et venaison	À définir	À définir	À définir	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Formation décennale sécurité			Informations page suivante	
NOUVEAU Gestion des ACCA	1 ^{er} Juin 2024	FDC 70		Informations page suivante

FDC 70 - EXAMEN UNIQUE DU PERMIS DE CHASSER 2024

Planning prévisionnel sous réserve de modifications. Ceci n'est pas une convocation

	FORMATION Théorique obligatoire à Noidans les Vesoul Un vendredi de 17h à 20h30	FORMATION Pratique obligatoire à Noroy le Bourg Une journée de 8h30 à environ 16h00	RÉVISION Examen blanc obligatoire à Noroy le Bourg de 8h30 à 12h ou de 13h à 16h30	EXAMEN UNIQUE Pratique et théorique à Noroy le Bourg 45 minutes
1^{ère} session 2024				
2^{ème} session 2024				
3^{ème} session 2024	17 Mai	24, 27, 28, 29, 30 Mai	18, 19, 20, 21 Juin	24, 25, 26, 27 Juin
4^{ème} session 2024	7 Juin	10, 11, 12, 13, 14 Juin	10, 11, 12 Juillet	16, 17, 18 Juillet
5^{ème} session 2024	2 Août	5, 6, 7, 8, 9 Août	27, 28, 29, 30 Août	2, 3, 4, 5, Septembre
6^{ème} session 2024	9 Août	19, 20, 21, 22, 23 Août	17, 18, 19, 20 Septembre	23, 24, 25, 26 Septembre
7^{ème} session 2024	6 Septembre	9, 10, 11, 12, 13 Septembre	7, 8, 9 Octobre	14, 15, 16, 17 Octobre
8^{ème} session 2024	27 Septembre	30 Septembre, 1, 2, 3, 4 Octobre	28, 29, 30, 31 Octobre	4, 5, 6, 7 Novembre

COMPLÈTES

Afin de vous inscrire aux formations et à l'examen du permis de chasser auprès de votre fédération, la pré-inscription et les paiements en ligne sont **obligatoires** via le site : <https://permischasser.ofb.fr>

Le dossier doit ensuite être envoyé à la fédération.

Pour bénéficier du permis à 1 €, le candidat au permis de chasser doit avancer les frais d'inscriptions et de formations. Ces frais sont remboursés en fin d'année civile à condition de réussir son examen du permis de chasser et de le valider en Haute-Saône.

NOUVEAU EN 2024 : FORMATION : « AIDE À LA GESTION D'UNE ACCA »

Les ACCA (Associations Communales de Chasse Agréée) ont été créées dans le cadre de la Loi Verdeille du 10 juillet 1964 dans le but d'assurer une meilleure organisation de la chasse et de favoriser le développement du gibier. En Haute-Saône, département à ACCA obligatoire, toutes les communes en sont pourvues. Pour mieux les connaître, notamment au regard des changements issus de la réforme de la chasse (Loi du 24 juillet 2019) et pour vous aider en tant que gestionnaire, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône organisera le samedi 1^{er} juin 2024 une journée de formation

sur le fonctionnement et la gestion d'une ACCA.

Cette formation est destinée aux :

- **Présidents d'ACCA/AICA,**
- **Membres du Bureau :** Vice-Président, Trésorier, Secrétaire
- **Administrateurs**

Cette formation est un **nouveau service que nous proposons à nos adhérents**, qui vient en complément de la mise en place du service ACCA, et au cours de laquelle les participants pourront

poser des questions et aborder des problèmes de gestion du quotidien.

PROGRAMME :

Cette journée sera consacrée au **fonctionnement et à la gestion de l'ACCA** : qu'est-ce qu'une ACCA ? Quelles sont ses obligations réglementaires ? Quel est le rôle du Président de l'ACCA et des autres membres du bureau ? Les documents nécessaires au bon fonctionnement des ACCA (statuts et RIC) seront abordés, l'organisation de l'AG, le rôle du CA, les démarches administratives et les questions réglementaires et juridiques seront expliquées.

1 - FONCTIONNEMENT DE L'ACCA :

- Organes de gestion : Assemblée Générale = **Organe de DÉLIBÉRATION** (convocation, élections, attributions)
Conseil d'Administration = **Organe de DÉCISION** (élections, fonctionnement, rôles)
Bureau = **Organe de DIRECTION** (élections, rôle de chaque poste)
Président de l'ACCA : son rôle et ses responsabilités.

2 - GESTION DE L'ACCA :

- Ressources de l'ACCA : Cotisations des membres (statuts, montant des différentes catégories de membres, à quel moment de l'année fixer leur montant, etc...)
- Comptabilité/Gestion : Tenue des comptes, documents types à utiliser. Documents comptables que la FDC70 propose de diffuser aux ACCA.

DATE :

Samedi 1^{er} juin 2024 de 9h à 17h.

LIEU :

La formation se déroulera au **siège de la Fédération - 10 Rue de Verdun à Noidans-les-Vesoul (70000)**

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès du **Service ACCA de la Fédération au 03.84.97.13.59** ou par mail : serviceacca@fdchasseurs70.fr. Un **formulaire d'inscription sera mis en ligne prochainement sur le site internet et le facebook de la FDC 70.**

JOURNÉE SÉCURITÉ LE SAMEDI 25 MAI 2024 !

Pour vous inscrire à cette journée sécurité, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous qui est également disponible sur le site internet et la page Facebook de la Fédération Départementale des Chasseurs. Par la suite, une convocation vous sera adressée par voie postale. Les places étant limitées, nous inscrivons aux formations les premières personnes ayant répondu.

La formation par internet reste toujours disponible en vous connectant sur votre espace adhérent via le site de la FDC70.

En fonction des demandes, d'autres formations seront organisées durant le reste de l'année.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

N° DE TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE : _____



FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ

A renvoyer **avant le 1^{er} Mai 2024** à la Fédération par courrier ou par mail à fdc70@fdchasseurs70.fr

Samedi 25 Mai 2024

La session du matin se déroulera de 9h à 12h. La session de l'après-midi se déroulera de 13h à 16h

AMANCE	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>	NOROY-LE-BOURG	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>
ARC-LES-GRAY	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>	SENARGENT	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>
DAMPIERRE-SUR-SALON	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>	VADANS	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>
NOIDANS-LES-VESOUL	Matin <input type="checkbox"/>	Après-midi <input type="checkbox"/>			

L'adresse du lieu de formation sera communiquée sur la convocation.

FORMATION RÉGULATION DES CORVIDÉS

Le samedi 24 février 2024, s'est déroulée la première formation « régulation des corvidés » au centre du permis de chasser à Noroy-le-Bourg. Pour cette première, 25 participants étaient présents.

Cette formation, s'est décomposée en deux parties comme suit :



1^{ère} partie théorique reprenant les aspects réglementaires, identification des espèces ainsi qu'une approche sur les différentes techniques de chasse, suivi d'un temps d'échange entre personnes novices et expérimentées.



En 2^{ème} partie, mise en pratique sur le terrain avec l'installation d'un affut, des formes et quelques tirs sur plateaux afin de simuler au mieux une régulation.

Pour ceux qui souhaiteraient faire de la régulation des corvidés, quelques points ne sont pas à négliger, notamment au niveau des périodes :

En période de chasse :

- De l'ouverture générale à la fermeture générale

Hors période de chasse (destruction pour la prévention des dégâts) :

- Entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars, sans formalité.
 - À partir du 1^{er} Avril, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet, à une personne physique ou morale, via le lien <https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret-et-chasse/Chasse/Regulation-des-especes/Gestion-des-especes-susceptibles-d-occasionner-des-degats>
 - Jusqu'au 10 juin, si un des intérêts suivants est menacé : La santé, la sécurité publique, la protection de la flore et de la faune ou pour prévenir des dommages aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
 - Jusqu'au 31 juillet, pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.
- Pour rappel, **le tir dans les nids** de corbeaux freux ou de corneilles noires **est interdit**.
- Les personnes chargées de ces destructions, informeront au préalable et dans la mesure du possible, le président du territoire et la commune afin d'éviter tout désagrément.



Un KIT Corvidés comprenant 1 manège, 1 filet de camouflage et 8 formes est disponible sur commande à la FDC 70 à hauteur de 149€. Le matériel peut être subventionné par la FDC 70.

Boucher - Charcutier - Traiteur
Arnaud BEGEOT

Spécialités Rillettes Comtoises
Fabrication artisanale

Médaille d'argent
2009 & 2012
Médaille d'or
2015 - 2019

47, Grande rue - 70000 ECHENOZ LA MELINE
03 84 75 14 11
www.boucherie-begeot.fr

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU BOCAGE



ACCOMPAGNEMENT À LA PLANTATION DE HAIES :

Comme chaque année, depuis plus de 20 ans, la fédération mène des actions concrètes pour la conservation et la reconquête du bocage dans notre département. L'implantation de nouveaux linéaires constitue l'activité principale, tandis qu'en parallèle, des opérations de sensibilisation à la préservation des haies existantes sont menées auprès de scolaires en formation agricole notamment.

Concernant l'implantation de haies champêtres, toutes les sollicitations sont étudiées, quel qu'en soit le demandeur (agriculteur, privé, collectivité...) et le linéaire envisagé. En effet, dès lors que le projet présente un intérêt pour la biodiversité, la fédération accompagne tous les porteurs de projets volontaires, du conseil jusqu'à la plantation sur le plan technique, administratif et financier. L'accompagnement technique consiste notamment aux choix des essences les plus adaptés aux conditions locales (type de sol, humidité, exposition) mais vise également à répondre aux attentes du porteur de projet en ce qui concerne les fonctions de la haie (rôle d'ombrage, effet brise-vent, intérêt mellifère, problématique d'érosion et de ruissellement). D'un point de vue financier,

la fédération a recours à différents types de subventions afin d'atteindre un taux de prise en charge proche des 100%. La participation du porteur de projet reste symbolique et se résume généralement à une contribution en nature tel que le travail du sol préparatoire ou la fourniture du paillage.

En parallèle, la fédération accompagne également les projets d'implantation de vergers en s'appuyant sur le dispositif de financement « Verger de Sauvegarde » mis en place par la région BFC.

BILAN DE LA SAISON 2023-24

Cette année, à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et relayé par bon nombre de Fédérations départementales ou régionales, un projet d'ampleur a pu être mené sur la thématique de la haie. S'adressant essentiellement aux communes, l'opération Sensibilis'haie visait à communiquer largement auprès de nos concitoyens ruraux sur l'importance des haies dans nos paysages. Concrètement au printemps 2023, un kit de plantation de 50 mètres de haie champêtre

a été proposé à toutes les communes de Haute-Saône et 20 d'entre-elles ont répondu favorablement. Les plantations ont eu lieu au cours de l'hiver suivant et ont notamment été l'occasion de mettre en place des chantiers pédagogiques avec la contribution de plusieurs classes de primaires comme cela a pu avoir lieu à Authoison, à Loulans-Verchamp, à Arc-lès-Gray, à Briaucourt ou encore à Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur. Aussi, les chasseurs locaux ont répondu largement présents aux côtés des bénévoles des conseils municipaux pour prêter main forte aux jeunes élèves.

Enfin, plusieurs propriétaires privés ont également bénéficié de l'accompagnement de la fédération pour mener à bien leur projet de plantation avec différents linéaires implantés compris entre 50 mètres et plus de 300 mètres. En finalité, pas moins de 2,5 km de haies auront été plantées cette saison, portant à plus de 17 km le linéaire total des haies implantées par la fédération ces 20 dernières années.

Vous aussi, vous êtes agriculteur, propriétaire privé, collectivité et disposez d'un terrain sur lequel vous souhaiteriez implanter une haie ou un verger. **N'hésitez pas à contacter la fédération pour mener à bien votre projet.**



Plantation à Arc-lès-Gray



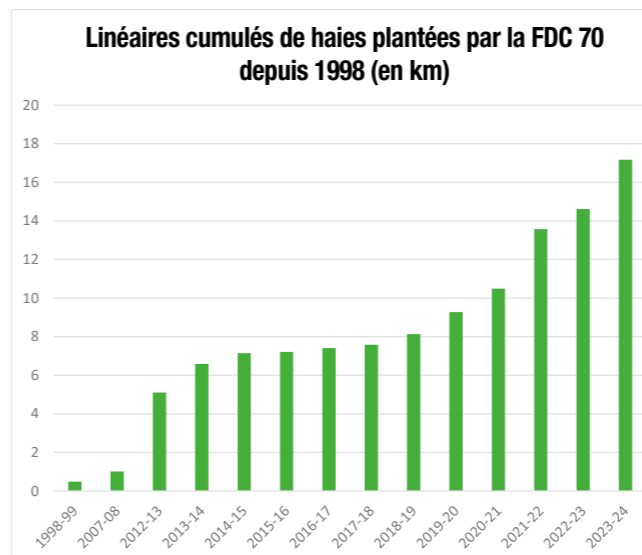
Plantation à Briaucourt



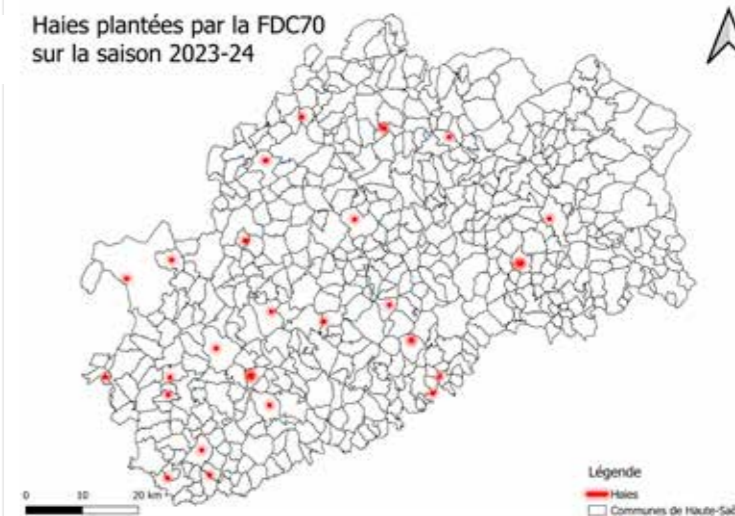
Plantation à Saint-Rémy-en-Comté



Plantation à Authoison



Haies plantées par la FDC70 sur la saison 2023-24



PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES

Vous êtes propriétaire d'une mare ou de parcelles humides (marais, roselières, boisements humides) et souhaiteriez y mettre en place une gestion favorable à la biodiversité ? **N'hésitez pas à contacter la fédération.**

Investie depuis peu sur la thématique des milieux humides, la fédération mène, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau, plusieurs projets pour la préservation et la restauration de ces milieux riches en biodiversité et indispensables à la protection de notre ressource en eau. L'hiver dernier, la fédération avait ainsi conduit plusieurs actions de restauration de mares. À noter que l'opération sera d'ailleurs renouvelée dès l'automne prochain.

En parallèle, la fédération a récemment signé une convention avec le propriétaire d'un marais de près de 6 ha pour y mener des travaux de gestion et de restauration favorable à la biodiversité et à la ressource en eau. Constitué de roselières, de saulaies et de prairies humides, ce site présente une diversité d'habitats très intéressante pour la faune et la flore.

Dès le printemps 2023, un travail d'inventaire des insectes (papillons et libellules) et des oiseaux présents sur le site a pu être mené afin d'établir un état des lieux initial. Ainsi, quelques espèces caractéristiques des milieux humides ont pu être découvertes comme la Pie-grièche écorcheur, le Cuivré des marais ou encore l'Agrion de Mercure. Ces espèces remarquables nécessiteront une attention particulière en raison de leur dépendance à un habitat bien particulier pour réaliser leur cycle de vie.



Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Dans la continuité, plusieurs mesures de gestion et différents travaux de restauration seront mis en place au cours des cinq prochaines années avec pour objectif de rendre le site plus favorable aux espèces précédemment citées mais également afin d'améliorer le fonctionnement hydrique du site. En effet, les milieux humides contribuent largement à l'amélioration de la qualité de l'eau par l'intermédiaire de la végétation qui absorbent les polluants présents dans l'eau. Aussi, les milieux humides ont une fonction majeure en matière de stockage d'eau, ceci en jouant le rôle d'éponge durant la période hivernale puis en assurant une redistribution lente durant tout l'été. Ce processus permet donc d'atténuer les phénomènes de crues hivernales et d'éviter les étiages sévères en été.



GASTON SŒUR, UNE VIE AU SERVICE DE LA CHASSE HAUT-SAÔNOISE

C'est en 1969 que Gaston SŒUR intègre, en tant que stagiaire, les effectifs de la Fédération alors sous la présidence de M. Stanislas DEMOUGIN, avocat au barreau de Vesoul et maire de Noroy-le-Bourg. Après obtention du concours, Gaston est intégré à l'équipe en qualité de garde fédéral.

L'époque est celle de la chasse au lièvre avec des prélèvements de l'ordre de 6000 individus par an, loin devant le chevreuil et le sanglier dont les effectifs ne sont pas ceux que nous connaissons aujourd'hui, leur présence relevant plutôt de l'exception. Le cerf quant à lui est présent de façon anecdotique, dans le secteur de Vauvillers et on se souvient, de mémoire de garde, d'une biche tuée en 1945 du côté de Cuve. C'est ainsi que Stanislas DEMOUGIN, ami du conservateur des chasses du Château de Chambord, diligente en 1955 un premier lâcher de cerfs dans le département. Arrivés en gare de Vesoul dans des « sabots* », les douze animaux provenant de l'illustre réserve sont pris en charge par les gardes qui iront les relâcher dans les forêts proches de Noroy-le-Bourg. Deux ans plus tard, l'opération est renouvelée dans des conditions identiques mais cette fois-ci dans le secteur de Mailley-et-Chazelot. Enfin, un troisième lâcher de six animaux a lieu en 1960 à Neurey-en Vaux. Toutefois, sans moyens de suivis, ces grands cervidés seront perdus de vue et pendant de nombreuses années, les cerfs de Haute-Saône se cantonneront dans celle que l'on appellera plus tard, « la zone nord », autour de Vauvillers.

En 1975, le président DEMOUGIN décide d'ouvrir la chasse aux cerfs et biches une journée au cours de la saison. L'évènement fait des émules, les effectifs de chasseurs sont multipliés par trois dans les sociétés de chasse concernées, à la faveur des invitations, dans le nord du département où se cantonne l'essentiel des cerfs haut-saônois. L'heure est aux préparatifs et Gaston se souviendra d'une certaine tension dans les jours précédents la chasse, comme si les choses pouvaient mal tourner. Au soir du jour 17 octobre 1975, alors que le plan de chasse n'est pas encore obligatoire, vingt-deux grands cervidés sont présentés au tableau qui fera la une de la presse locale et nationale sous le titre resté célèbre : « Le massacre des cerfs de Vauvillers ». Cette action conduira le président DEMOUGIN à quitter ses fonctions ainsi qu'à la fermeture de la chasse du cerf pour la saison suivante. De plus, le plan de chasse sera instauré de façon autoritaire par le préfet dès 1976 pour le cerf et le chevreuil. Des comptages, assurés par les gardes, seront également mis en place, quelques années plus tard, afin de suivre l'évolution des effectifs et leur implantation dans le département.

C'est aussi l'heure d'un premier changement pour Gaston SŒUR et ses collègues qui changent de statut en 1977 : de gardes fédéraux ils deviennent gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage. Deux autres changements interviendront encore avec la création de l'Office National de Chasse puis de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans les années 2000.

Mais finalement, quel que soit leur statut, l'engagement est total au service de la défense de la chasse avec en premier lieu la lutte contre



Le cerf a fait l'objet de trois lâchers successifs en 1955, 1957 et 1960 pour un total de 30 animaux.

le braconnage, qui fait partie des missions prioritaires du service. De nombreuses nuits sont passées dehors (parfois 25 nuits consécutives) à surveiller, particulièrement pendant la période du brame qui attire déjà un important public, pas toujours bien intentionné ni discipliné. La garderie s'investit corps et âme dans ses missions et, si ses effectifs sont convenables, ses moyens sont limités et les agents sont souvent forcés d'aménager leur propre bureau à leur domicile et ne comptent pas non plus leurs heures. C'est qu'il faut veiller au grain, tant les effectifs de grands gibiers sont faibles et attirent les convoitises, dans un contexte où la plaine change et que le petit gibier se fait plus rare. Pour pallier à cette situation et après les lâchers de cerfs des années 1955, 1957 et 1960, c'est au tour du sanglier de bénéficier de l'aide du groupement de l'ONC de Haute-Saône dont Gaston a pris la tête. Ainsi, en 1991 des animaux provenant des réserves de Chizé (Deux-Sèvres) et de Trois-Fontaines (Marne) sont lâchés dans le département avec l'appui des Groupements d'Intérêts Cynégétiques mis en place pour l'occasion, et suivi à l'aide de colliers émetteurs.

Finalement, c'est en 2002, après 33 ans de service que Gaston prendra sa retraite. Il reprendra la chasse trois ans plus tard, qu'il ne pratiquait plus tant qu'il était en activité, avec la philosophie et le détachement de celui qui a vécu et pris part aux évolutions.

* Caisses de bois utilisées pour le transport des animaux vivants. Les bois des mâles sont sciés avant leur introduction dans la caisse.

PAROLES D'UN GARDE O.N.C

“ La chasse : une nécessité !

Ayant effectué ma carrière dans ce même département, j'ai eu grand plaisir à côtoyer le monde de la chasse. Pour mémoire, au début des années 1970, les populations de grand gibier étaient très faibles.

À cette époque, la chasse était définie par la loi associative de 1901, sous l'appellation : Société de chasse.

Depuis, beaucoup d'évènements sont intervenus :

- 1972 : application de la Loi Verdeille du 10 juillet 1964 et mise en place des ACCA.

- 1976/1977 : institution du plan de chasse cervidés.

Les années passent, avec des périodes plus ou moins mouvementées. Malgré tout, l'objectif étant de garder une chasse conviviale et respectueuse. Mais, soyons attentifs à tenir cet engagement !

Alors, chasseurs d'aujourd'hui, vous avez une mission de régulation des espèces, c'est un devoir qui vous incombe ! Respectez toujours cet équilibre (agro-sylvo-cynégétique), et mettez le curseur au bon endroit. Soyez en bonne relation avec le monde agricole, car vous chassez sur leurs terres. En contrepartie, les agriculteurs ont besoin de vous, chasseurs, pour réguler le grand gibier (l'un ne va pas sans l'autre). Quant aux autres usagers de l'espace naturel (randonneurs, etc...), mentionnez le secteur de chasse en laissant une partie du territoire à disposition.

Je sais, que durant ma carrière, je ne me suis pas fait que des amis (missions de police). Mais la chasse m'a beaucoup apporté, je lui suis redevable, et c'est pourquoi je renouvelle mon permis de chasser

durant ma retraite. Alors, à ce jour, vous avez une mission qui vous incombe : une chasse attractive, conviviale, mais aussi une responsabilité : la sécurité et la gestion des espèces.

Ayant siégé plusieurs années en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, nous avons travaillé souvent en bonne harmonie avec les représentants écologistes. Malgré tout, n'oublions pas les « anti-chasse » ! À ce jour, je ne suis pas sans savoir la position extrémiste de certains écologistes à l'échelon national, qui demandent la fermeture de la chasse. Alors, il m'appartient de leur dire qu'ils possèdent des connaissances cynégétiques très limitées...

Rendez-vous compte, interdire la chasse : dégâts insurmontables aux cultures agricoles, ainsi que des abrutissements et des frottis dans nos belles forêts ! Au bout de trois années, les sangliers retourneront les poubelles dans nos villages et la quatrième année : c'est la peste porcine assurée, ou d'autres maladies ! N'oublions pas les collisions diverses (routes, voies ferrées...). Nous pouvons tourner la page dans tous les sens, il n'y a que la chasse pour réguler les populations de grand gibier.

Je terminerai en vous disant que l'avenir de la chasse est entre vos mains et qu'elle restera ce que vous en ferez.

Cordialement,

Gaston SŒUR

Ancien Chef du Groupement de l'O.N.C.



Gaston SŒUR, en 2024, de passage dans les locaux qu'il a occupé au cours de sa carrière.



Le Salon des Chasseurs de Migrateurs

6 et 7 juillet 2024

à Cayeux-sur-mer
(D3 - Route de Brighton)



ENTRÉE
5€

SALON DES Migrateurs

Animations

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs • Plateau d'or
- Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs • Concours d'appaux
- Présentation de chiens • Championnat du monde de lancer de blottes.

info@salondesmigrateurs.com / www.salondesmigrateurs.com / 01 34 78 22 22

ACCA BOURGUIGNON LES CONFLANS Journée chasse féminine

Sous l'idée de Monsieur Robert BRASLERET, Président de l'ACCA de Bourguignon les Conflans depuis 35 ans, nous nous sommes réunis avec l'ACCA de Dampierre les Conflans présidée par Monsieur Michel CALAND afin d'organiser une journée de chasse féminine sur les 2 territoires.

Cette journée s'est déroulée le **26 novembre 2023** et a réuni une dizaine de chasseresses dont l'association des Cybèle présidée par Virginie VERNIER-GRANDGIRARD et d'autres chasseresses de la région de Luxeuil-les-Bains, Conflans et Mersuay.

Le rassemblement s'est effectué à la salle de Bourguignon les Conflans où un café, des jus de fruits et un bon casse-croûte ont été servis afin de commencer cette journée qui allait être longue.



Le plan de chasse et les consignes de sécurité à respecter ont été annoncés après les présentations.

Nous avons ensuite pris la direction de nos emplacements où nous avons pu voir plusieurs chevreuils et sangliers et prélever un sanglier. D'autres ont pu voir pour la première fois de beaux cervidés.

À la fin de cette journée, les honneurs ont été rendus, suivis d'un repas très convivial à la salle de Dampierre les Conflans.

La prochaine journée de chasse féminine aura lieu le **samedi 24 novembre 2024**.

Nous attendons plus de chasseresses ainsi qu'une équipe qui viendrait du sud.



Nous tenons à remercier toutes les chasseresses d'avoir répondu présentes à cette journée où la convivialité et le respect étaient à l'honneur.

L'ACCA DE NOROY-LE-BOURG FAIT DÉCOUVRIR LA CHASSE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

C'est le 10 février dernier que les membres de l'association Animation jeunesse et du comité des fêtes de Noroy-le-Bourg ont participé à une matinée de découverte de la chasse, sans armes, organisée par l'ACCA du village.

Le rendez-vous a été fixé au chalet pour une présentation de l'activité, de ses spécificités et de son organisation sur la commune. Des animaux naturalisés et quelques trophées ont également été installés afin que tous puissent voir de près la faune de nos forêts. À la faveur d'une météo plutôt clémente, les participants ont pu aller sur le terrain à la recherche des bécasses pour les uns ou pour « faire le pied », pour les autres. À leur retour, deux oiseaux ont été observés et des « rentrées » de sangliers décelées. Une simulation de battue au grand gibier est alors organisée avec rappel des consignes de sécurité et de tir, définition des postes et présentation du déroulement de la chasse. L'organisation étant claire, tout le monde s'est de nouveau rendu sur le terrain où les chiens ont rapidement levé une compagnie de 6 sangliers passée près de deux jeunes postés qui ont eu tout le loisir de les observer à quelques dizaines de mètres. Un brocard sera également vu, quelques postes plus loin.

Enfin, un repas tiré du sac est venu clôturer cette matinée riche en échanges et découvertes, ponctuée par les fanfares des sonneurs. Un bel exemple de rencontre entre usagers de la nature !



Écoute attentive des consignes de Gérard, le président de l'ACCA de Noroy-le-Bourg, par l'ensemble des participants à la battue simulée.



Une matinée réussie grâce à l'implication des chasseurs du village et l'intérêt de l'association animation jeunesse, du comité des fêtes de la commune.

L'ORGANISATION EST LANCÉE !

« La Fête de la Ruralité et du Chien » se déroulera le samedi 22 et dimanche 23 juin 2024, sur la commune de Faucogney et la Mer. Elle vise à promouvoir la ruralité, ses traditions et ses nombreux acteurs du territoire. Cet événement sera grandiose, une première en Haute-Saône. Sachez que nous attendons plus de 4000 visiteurs de la France entière. Pour le bon déroulement et pour démontrer notre solidarité rurale et cynégétique, l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants, qui est à l'initiative de cet événement, a invité les autres associations cynégétiques spécialisées du département à rejoindre l'organisation. C'est sans hésitation que les Cybèles de Haute Saône, les Jeunes chasseurs, l'ADCGG et la FDGPP ont répondu présents pour se joindre à l'organisation.

La Fête de la Ruralité et du Chien sera un événement en faveur de la ruralité et de toutes ses traditions. Durant le week-end, un très grand nombre d'exposants et d'artisans viendront exposer leurs créations, leurs productions et également des nouveautés commerciales.

Le site sera organisé en plusieurs villages :

- Un village chien à l'entrée, impossible à manquer, des dizaines de chiens de différentes races seront présentés durant le week-end.
- Un village exposants commerciaux, dans la belle allée d'ormes et de tilleuls à l'entrée du village où vous pourrez retrouver de nombreux commerces d'équipement de chasse, de nature mais pas que ... ce village sera suivi du village agricole où seront présentées des machines agricoles et démonstrations de chiens de troupeaux.
- Un village artisans et producteurs locaux au cœur de la manifestation. Ils seront là pour promouvoir notre terroir et des productions authentiques. N'hésitez pas à venir à leur rencontre afin de profiter de leurs créations et goûter les différents produits qu'ils fabriquent.
- Un village associations cynégétiques spécialisées dans le parc enherbé du collège où toutes les associations seront représentées et vous proposeront des jeux et activités tout au long du week-end, et notamment notre grande

tombola pour laquelle chaque exposant aura fait don d'un lot, qui aura la chance de gagner le gros lot.

- Et enfin le dernier village mais pas des moindres, le village intendance où vous pourrez retrouver la buvette centrale tenue par les bénévoles de l'organisation, entourée de nombreux food truck qui vous proposeront différents repas.

Ce week-end sera également l'occasion pour rencontrer et échanger avec des passionnés venus de toute la France car pour la première fois la FACCC tiendra son assemblée générale en Haute-Saône à l'occasion de cette grande fête.



Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour venir partager un véritable moment de convivialité et de solidarité entre passionnés ruraux !

Pour exposer chiens, productions ect merci de contacter la présidente au 06.08.73.52.23 ou vernier.emeline@gmail.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNB 70

L'Assemblée Générale s'est tenue le 19 janvier 2024 au siège de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Saône à Noidans les Vesoul.

Le Président du club a ouvert la séance en évoquant la disparition tragique de Gilles PERRET, adhérent du CNB depuis de longues années et a demandé de respecter une minute de silence en sa mémoire. Puis il a souhaité la bienvenue à tous les membres présents et a salué les présences de Michel DORMOY, Président de la FDC 70, Benoît SOLENEL, Chef de service adjoint de l'OFB et Yannick FERNANDEZ, technicien de la FDC70. Il a tenu à excuser Paul LANGLOIS, Directeur de la FDC70 ainsi que quelques adhérents du club.

Déroulé de l'ordre du jour :

1 - Rapport moral et d'activité par le Président :

Évolution du nombre d'adhérents :

- 7 nouvelles adhésions de Janvier 2023 à ce jour.
 - Et 8 Cotisations non réglées ou Démissions.
- Situation des Effectifs à ce jour :
46 adhérents membres cotisants du CNB 70.

Le Président a insisté et rappelé qu'il est important de régler en temps et en heure sa cotisation !

Il est en effet très désagréable de faire des relances !

Activités accomplies en 2023 :

- journée entraînement de nos chiens à Dampierre sur Salon le 8 juillet 2023 (remerciement à Hugo Dalloz pour son accueil).
- Rencontres St Hubert à FILAIN le 7 octobre 2023 avec toujours autant de participants membres du CNB70.

- Vente des calendriers CNB.

- Un regret: l'annulation de la journée ball-trap à La Roche Morey faute de participants.

L'année 2022-2023 a été très riche en oiseaux présents durant toute la saison comme constaté avec l'analyse des chiffres.

L'année 2024 sera marquée par le renouvellement du SDGC pour 6 nouvelles années. Le Président indique avoir demandé à ce que l'utilisation de la grenaille de plomb soit interdite en battue au gros gibier pour des raisons évidentes de sécurité.

Il a également évoqué la possibilité de pouvoir chasser la bécasse au minimum 1 jour dans la semaine en plus d'1 jour minimum le week-end. Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport Financier :

Le Bilan de cette année est positif de 125,27 € avec un solde en compte de 3137,70 € au 31/12/2023 selon le trésorier, Hervé CLAVIER.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

3 - Perspectives 2024 :

- Soirée lecture d'ailes et sexage en mars.
- Sortie « Croule » (date à définir en lien avec la FDC et l'OFB).
- Journée ball-trap à Morey (si suffisamment de participants).
- Participation à la fête de la Ruralité et du chien organisée par l'AFACCC les 22 et 23 juin 2024 à Faucogney.
- Journée entraînement de nos chiens le 6 juillet 2024.
- Participation RSH le 5/10/2024.
- Assemblée Générale début décembre 2024.



4 - Analyse des prélèvements Saison 2022/2023

Yannick FERNANDEZ a présenté quelques chiffres pour notre département :

- Total prélèvement (carnet + chass'adapt): 6080 oiseaux ; 3137 carnets délivrés ; 2279 carnets rendus (71,49% de retour) ; Rendu sans prélèvement : 1535 ; Rendu avec prélèvements: 744 pour 5437 oiseaux ; 330 utilisateur de chass'adapt et enfin 115 chasseurs pour 643 bécasses prélevés
- 11 bécasses ont été reprises à la chasse, une baguee en 2017 en Corrèze, une en 2018 en Meuse, une en 2020 en Seine Maritime, une en 2021 en Saône et Loire, une en 2021 dans les landes ainsi qu'une en 2021 dans les Deux Sèvres.
- On remarquera l'intérêt du baguage, notamment avec un oiseau qui a été bagué en Espagne et prélevé en Haute Saône.

5 - Bilan Béc@notes:

ICA: 2,72 pour la Haute-Saône → 1433 heures ; 522 comptes rendus ; 1115 levées ; 220 prélèvements ; 66 correspondants

6 - Activité Observatoire Gel Prolongé Saison 2022/2023 :

Patrick BOUDOT, Vice-Président, a fait la synthèse des sorties effectuées en 2022-2023 sur le territoire de Bithaine. Il en ressort que les bécasses ont été comptabilisées en grande majorité dans les zones non-refuges, ce qui s'explique par un temps très clément avec peu de période de gel.

7 - Bilan lecture des ailes, Sexage et prélèvement de Gonades

Hervé CLAVIER, lecteur d'ailes a évoqué un déficit de collecte d'ailes pour notre département et encourage les membres présents à lui fournir des ailes. Des enveloppes seront mis à disposition à l'accueil à la FDC70 pour recueillir ces précieux sésames.

- L'âge ratio est de 68,5 % pour 146 ailes lues.

8 - Intervention de Benoît SOLENEL de l'OFB :

Benoît SOLENEL nous a fait une présentation de l'organisation de l'OFB au sein de notre département ainsi que ses missions.

Puis il a évoqué les 2 actions principales de suivi en terme de connaissances de la bécasse des bois :

- Le suivi des effectifs nicheurs
 - Le suivi des effectifs migrateurs et hivernants
- Enfin, il a fait référence aux 2 actions principales en terme de police :
- Le respect des obligations liées à la chasse de la bécasse des bois
 - La lutte contre la chasse de la bécasse des bois « à la passée ».

9 - Les nouvelles actions menées au niveau National par le CNB

À compter de cette année, chaque délégué a la main pour gérer sa section : Une vraie innovation et autonomie. Ainsi, chaque délégué peut et doit tenir à jour le fichier de ses adhérents en veillant à ce que les adresses postales, email, numéro de téléphone soient toujours à jour. Le délégué peut aussi consulter si vous êtes à jour de votre cotisation mais aussi créer de nouveaux adhérents. Enfin, chaque adhérent doit utiliser la plateforme Asso Connect pour payer son adhésion 2024. Possibilité désormais de payer sa cotisation en ligne, directement sur le site du CNB.

10 - La parole aux invités et à la salle :

Michel DORMOY a salué la bonne tenue de cette assemblée et a rappelé l'importance d'être vigilant sur les attaques fréquentes des opposants au monde de la chasse et en particulier sur certains modes de chasse. Et la chasse à la bécasse pourra un jour être également la cible de ces non-chasseurs.

L'heure avançant, le Président a remercié tous les participants et les a invités à prendre le verre de l'amitié.

Un repas pris sur place s'en est suivi dans la bonne humeur et la convivialité ! C'est aussi cela la chasse !



Régis LECORNEY
Président et Délégué CNB 70



Recette

BÉCASSES SUR CANAPÉ

INGRÉDIENTS

POUR 4 PERSONNES

- 4 bécasses
- 4 tranches de pain rassis
- 60 gr foie gras cuit
- Champagne ou crémant
- Morilles ou girolles (facultatif)
- Eau de vie
- Herbes de Provence
- Une gousse d'ail



INSTRUCTIONS

Les bécasses doivent être faisandées, personnellement, je les roule dans 2 feuilles de journal et je les mets 8 jours dans le bac à légumes du frigo. Ensuite je les plume sans les vider.

Dans une cocotte à feu vif, mettre un peu d'huile et saisir les bécasses préalablement bardées de lard, verser du cognac ou armagnac ou eau de vie et flamber.

Saler, poivrer, ajouter environ 25 cl de Champagne ou crémant, herbes de Provence, et ajouter des morilles ou girolles si vous le souhaitez !

Laisser cuire à feu moyen environ 40 mn. Contrairement à beaucoup de recettes je cuis les bécasses à cœur.

Arroser de temps en temps avec le jus de cuisson.

Retirer les bécasses, les vider et récupérer tout l'intérieur. Enlever et jeter les gésiers. Remettre les bécasses dans la cocotte et tenir au chaud.

Mettre ces intérieurs dans une poêle avec un peu de beurre, ajouter 60 gr de foie gras cuit, une gousse d'ail hachée, sel, poivre, ajouter un peu de jus de cuisson des bécasses et laisser mijoter en remuant de temps en temps.

Faire griller 4 tranches de pain long rassis, (au four ou au grille pain).

Étaler la farce sur le pain grillé, disposer les bécasses sur ces canapés et si vous avez cuit des morilles, en mettre une ou deux sur chaque bécasse.

Bon appétit, recette d'un membre du CNB70.

Bon appétit !

Prêt à vous servir !

Du mardi au vendredi
de 7h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h15
Le samedi de 7h30 à 12h30
et de 14h30 à 18h00

TRAITEUR - BOUCHER *Méline*

5 place de la République • VESOUL

03 84 75 30 94

Imprimé par MAXCommunication. Ne pas jeter sur la voie publique. Mémol

du 2 mai au 15 juin 2024

10% de remise* sur l'article
SOLOGNAC de votre choix



OFFRE SPECIALE



35€
au lieu de 45€

x6

ref:
494473

**ATTRACTANT
SANGLIER BLACK FIRE
ORIGINAL 500g AU
GOUDRON DE HETRE**



DECATHLON
EPINAL - VESOUL

**Remise valable uniquement aux caisses des magasins Decathlon Epinal et Vesoul/Pusey sur présentation de cette page entre le 02/05/24 et le 15/06/24. Offre valable une seule fois, hors achat de munitions; réservée aux adhérents du programme de fidélité Decat'Club.*